

Conseil de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines du 30 juin 2022

Relevé de conclusions n°10

Le conseil d'UFR, en sa séance du 30 juin 2022,

◇ Membres en exercice : 40

◇ Quorum : 20 membres présents ou représentés

DECIDE :

N° Délibération	Objet de la Délibération	Membres	Votes	Remarques
2022/06/30-01 (a)	Approbation du compte rendu de la séance du 19 mai 2022.	Présents et représentés : 27	25 pour 2 abstentions	
2022/06/30-01(b)	Approbation du compte rendu de la séance du 02 juin 2022.	Présents et représentés : 27	26 pour 1 abstention	
2022/06/30-02	Approbation du document de cadrage de la Campagne d'Emplois des enseignants et enseignants-chercheurs	Présents et représentés : 31	Unanimité	
2022/06/30-03	Formation en lien avec l'international (écoles d'été, Blended Intensive Programmes – BIP)	Présents et représentés : 31	30 pour 1 abstention	
2022/06/30-04	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) : cadrage de niveau 3.	Présents et représentés : 28	Unanimité	
2022/06/30-05	Convention pédagogique CPES Marseilleveyre.	Présents et représentés : 31	30 contre 1 abstention	
2022/06/30-06	Additif à la tarification Formation Continue.	Présents et représentés : 29	24 pour 3 abstentions 2 contre	
2022/06/30-07	Motion de la commission pédagogique : « La Commission pédagogique de l'UFR ALLSH, réunie ce mercredi 8 juin, déplore l'absence de procédure simplifiée d'admission des étudiants dits "déplacés d'Ukraine" (quelle que soit leur nationalité), des étudiants biélorusses ainsi que des étudiants russes. Elle conteste, notamment au regard du calendrier universitaire, le fait que l'obtention de la protection temporaire par ces étudiants constitue une condition préalable à l'examen de leur dossier. »	Présents et représentés : 25	Unanimité	

Fait à Aix-en-Provence, le 12 juillet 2022,

Lionel DANY



Doyen de l'UFR ALLSH